

**RELEVÉ
DES
DÉCISIONS**

COMMISSION PERMANENTE
DU 6 DÉCEMBRE 2010

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 DÉCEMBRE 2010 À CLERMONT-FERRAND

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

▪ **Aide au conseil : rapport n° 1**

(page 1 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 4 200 € à la SA FROMAGERIE DE JUSSAC à Retournac (43), afin de financer une étude de développement de l'entreprise et de modernisation de son outil de production
- d'attribuer une subvention de 7 500 € aux ÉTABLISSEMENTS PAPON à Clermont-Ferrand (63), afin de financer une étude consistant en un appui technique global à la démarche engagée pour commercialiser de la viande premium
- d'attribuer une subvention de 2 330 € à la SAS SOCIÉTÉ ÉLECTROTECHNIQUE D'AUVERGNE (SETA) à La Roche Blanche (63), afin de financer une étude Géode
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été adoptée le 5 juillet 2010 par la Commission permanente.

▪ **Aide régionale aux fonds propres : rapport n° 2**

(page 4 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à la SAS SERODON ET ASSOCIÉS à Yssingaux (43) une avance remboursable d'un montant de 60 000 € et une Aide Régionale aux Fonds Propres de 60 000 €
- d'attribuer à l'EURL MALLARET à Celles-sur-Durolle (63) une Aide Régionale aux Fonds Propres d'un montant de 37 500 €, soit 18 750 € en avance remboursable et 18 750 € en subvention
- d'accepter la demande de prolongation de délai de réalisation du programme de la SARL PADEFRAIS à Thiers (63)
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été adoptée le 25 janvier 2010 par la Commission permanente.

▪ **Fonds Régional pour l'Ancre des Entreprises : rapport n° 3**

(page 13 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à la SARL ENVIRONNEMENT RECYCLING à Estivareille (03) une aide au titre du Fonds Régional pour l'Ancre des Entreprises de 290 000 €, répartie comme suit :
 - Aide Régionale à la Création d'Emplois : 140 000 €
 - Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels - Aide à l'Investissement Productive : 150 000 €

- d'attribuer à la société de crédit-bail NATIXIS LEASE une Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels de 75 000 € pour la réalisation d'investissements matériels courants en faveur de la SARL ENVIRONNEMENT RECYCLING à Estivareille (03)

- d'attribuer à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTLUÇON-GANNAT à Montluçon (03) une Aide Régionale à l'Immobilier de 150 000 € pour contribuer au projet immobilier de la SARL ENVIRONNEMENT RECYCLING

- d'attribuer à la SAS IMPRIMERIE-CARTONNAGE SERGE MARCOUX à Saint-Just-Malmont (43) une Aide Régionale à la Création d'Emplois de 26 000 €

- d'attribuer à la société de crédit-bail Crédit OSÉO FINANCEMENT une Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels de 134 000 € pour la réalisation d'investissements matériels productives en faveur de la SAS IMPRIMERIE-CARTONNAGE SERGE MARCOUX à Saint-Just-Malmont (43)

- d'attribuer à la SARL JAKUBOWSKI à Thiers (63) une aide au titre du Fonds Régional pour l'Ancre des Entreprises de 36 700 €, répartie comme suit :
 - Aide Régionale à la Création d'Emplois : 21 000 €
 - Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels - Aide à l'Investissement Courant : 15 700 €

- d'attribuer à la SAS ACTICALL à Cournon d'Auvergne (63) une aide au titre du Fonds Régional pour l'Ancre des Entreprises de 600 000 €, répartie comme suit :
 - Aide Régionale à la Création d'Emplois : 480 000 €
 - Aide Régionale à l'Immobilier (location): 120 000 €(abstention du groupe Europe Ecologie, vote contre du groupe Front de Gauche)

- d'attribuer à la SAS POLIVAL à Montluçon (03) une aide au titre du Fonds Régional pour l'Ancre des Entreprises d'un montant de 214 000 €, répartie comme suit :
 - Aide Régionale à la Création d'Emplois : 174 000 €
 - Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels - Aide à l'Investissement Courant : 40 000 €

- d'attribuer à la société de crédit-bail NATIXIS LEASE une Aide Régionale aux Investissements Matériels et Immatériels de 86 000 € pour la réalisation d'investissements matériels productives en faveur de la SAS POLIVAL à Montluçon (03)

- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions correspondantes, une convention-type ayant été adoptée par la Commission permanente le 25 janvier 2010.